



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**5 OCTOBRE  
2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 octobre 2015, à 19h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu  
M. Patrice Bougie  
Mme Nicole Poirier  
Mme Louise Boutin  
M. Denis Poitras  
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2015-10-285**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Roland Czech

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER**

**2015-10-286**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Patrice Bougie

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



---

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
Lundi 5 octobre 2015 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H 30**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 ®

**2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### 3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2015
- 3.3 Octroi contrat asphalte Centre communautaire et Église ®
- 3.4 Subvention réseau routier ®
- 3.5 Mandat récupération taxes TPS et TVQ ®
- 3.6 Programme d'aide financière formation pompiers®
- 3.7 \_\_\_\_\_ ®
- 3.8 Quote-part 2016 du Centre Sportif Promutuel ®
- 3.9 Prévisions budgétaires du Centre Sportif Promutuel ®
- 3.10 Décompte progressif no 9 (final) – lot 1 ®
- 3.11 Vente du souffleur Pronovost ®
- 3.12 Interdiction de fumer dans le parc pour enfants de la Municipalité De Sainte-Barbe®
- 3.13 Programmation TECQ 2014-2018®
- 3.14 Décompte progressif no. 14 (retenue 5%) – lot 5®
- 3.15 Retenue Chemaction ®

### 1. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

### 3. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 3.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 3.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

### 4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-10-287

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Patrice Bougie

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-10-288

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Nicole Poirier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**

**La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :**

- Aucune requête

**ADMINISTRATION**

2015-10-289

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Daniel Maheu

Que les comptes fournisseurs de la liste au 30 septembre 2015 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 30 septembre 2015	178 348.40 \$ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires de septembre 2015 (conseil et employés )	31 806.49 \$
Immobilisations au 30 septembre 2015	393 816.55 \$ (ristourne tps enlevée)
<b>TOTAL =</b>	<b>603 971.44 \$</b>

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2015. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-10-290

**OCTROI CONTRAT ASPHALTE CENTRE COMMUNAUTAIRE  
ET ÉGLISE**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Roland Czech

Que suite à une demande de prix, que le contrat pour la réfection d'asphalte sur une partie du stationnement du Centre communautaire et une autre partie à l'église, soit octroyé à



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

**ASPHALTE VERNER INC.** pour le coût total de 12 600\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2015-10-291**

**SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Denis Poitras

Que le conseil municipal approuve les dépenses au montant de soixante-quatre mille, quatre-vingt-treize dollars (64 093,00\$) plus les taxes applicables pour les travaux exécutés sur le Rang du Six à Sainte-Barbe conformément aux exigences du Ministère des Transports dans le cadre du Programme de subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la Municipalité de Sainte-Barbe et le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2015-10-292**

**MANDAT RÉCUPÉRATION TAXES TPS-TVQ**

**CONSIDÉRANT** une offre de **Planitaxe (Ethier Avocats inc.)** afin d'effectuer une analyse du système de taxes à la consommation relié aux TPS et TVQ;

**CONSIDÉRANT que** ceci n'engendrera aucun frais pour la municipalité sauf l'équivalent de 35 % des montants récupérés et seulement lorsque les compensations auront été accordées par les autorités fiscales;

Proposé par : Louise Boutin

Appuyé par : Roland Czech

Il a été résolu d'autoriser madame Chantal Girouard, directrice-générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Barbe un contrat de services avec la firme **PLANITAXE (ETHIER AVOCATS INC.)** afin d'analyser le système des taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ de la municipalité, le tout selon les conditions énumérées au contrat à intervenir.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2015-10-293**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION POMPIERS**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Barbe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Barbe prévoit la formation de 19 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Nicole Poirier  
et appuyé par Louise Boutin  
et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-10-294

### **QUOTE-PART 2016 DU CENTRE SPORTIF PROMUTUEL**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Daniel Maheu

Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte de payer une quote-part d'administration et d'exploitation de 5,50 \$ par citoyen au coût total de 7 744,00\$, tel que stipulé aux prévisions budgétaires 2016 du Centre Sportif Promutuel (Régie Intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation  
**2015-10-295**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU CENTRE SPORTIF  
PROMUTUEL**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Louise Boutin

Que la municipalité de Sainte-Barbe autorise le budget pour l'année 2016 au Centre Sportif Promutuel (Régie Intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon) pour un montant de recettes et de dépenses de 363 569,00\$ et qu'il soit déposé dans les archives de la municipalité comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2015-10-296**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 9 (FINAL) – LOT 1**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Patrice Bougie

Que soit autorisé le décompte progressif no 9 final dans le lot 1 (chemin du Bord de l'Eau) pour un montant de **322 310.95\$** plus les taxes applicables à la firme « **ALI EXCAVATION INC.** » représentant la retenue contractuelle suite à l'acceptation finale, l'ordre de changement no. 7 (révision des tarifs de camionnage), les ordres de changement B-02 et B-03 ainsi que le coût de quelques interventions effectuées pour la réparation d'entrées charretières.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2015-10-297**

**VENTE DU SOUFFLEUR PRONOVOST**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié pour la vente du souffleur de marque Pronovost P860 avec chute semi-industrielle le 18 septembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Barbe a reçu une seule soumission conforme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** Roland Czech

**Et appuyé par** Nicole Poirier

Que soit autorisé la soumission de M. Sylvain Taillefer pour un montant de **2 260,00\$** pour l'obtention de l'équipement « Souffleur de marque Pronovost P860 ».

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2015-10-298**

**INTERDICTION DE FUMER DANS LE PARC POUR ENFANTS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

Considérant que le taux de fumeurs dans la MRC du Haut-St-Laurent est le plus élevé de la Montérégie;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Considérant que la fumée du tabac contient environ 7000 substances chimiques, dont au moins 69 ont été formellement reconnues comme cancérigènes;

Considérant que les effets du tabac ont des impacts négatifs sur la santé tel quel l'augmentation des maladies pulmonaires, des maladies cardiovasculaires, de crises cardiaques et d'accidents vasculaires cérébraux;

Considérant que la concentration des substances chimiques contenues dans la fumée secondaire est plus importante que dans celle inhalée par le fumeur;

Considérant qu'il n'y a pas de niveau d'exposition sécuritaire à la fumée secondaire;

Considérant que les enfants absorbent en plus grande quantité les constituants de la fumée secondaire que les adultes;

Considérant que le bien-être et la sécurité des enfants est une priorité pour la municipalité de Ste-Barbe ;

Considérant que la municipalité de Ste-Barbe est une municipalité accréditée Amie des Enfants (MAE);

Considérant que la municipalité s'engage à promouvoir les saines habitudes de vie, de par sa politique familiale et des aînés;

En conséquence,

Il est proposé par Nicole Poirier

Et appuyé par Louise Boutin

D'interdire la consommation de cigarettes et de tous autres produits du tabac, incluant la cigarette électronique dans la section du parc contenant les modules d'exercices extérieurs, ainsi que les modules de jeux pour enfants.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-10-299

### **AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

#### **Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

En conséquence,  
Il est proposé par Roland Czech  
Appuyé par Patrice Bougie  
Qu'il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme tel que le tableau suivant;

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2014	1 444
B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$)	40 432 \$
C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5) <sup>1</sup>	202 160 \$
D - Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux)	754 032 \$
E - Total des investissements à réaliser (C + D)	956 192 \$

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-10-300

### DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 14 (RETENUE 5%) – LOT 5

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Denis Poitras

Que soit autorisé le décompte progressif no 14 (retenue 5%) dans le lot 5 (usine de filtration) pour un montant de **109 766.04\$** plus les taxes applicables à la firme « **CONSTRUCTION ÉMERY**





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PAQUETTE INC.** » représentant la retenue spéciale de 5% pour faire suite aux corrections complétées.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2015-10-301**

**RETENUE DE 5% – FILTRATION MEMBRANAIRE CHEMACTION**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que soit autorisé le versement de la retenue de 5% pour le système de filtration membranaire à l'usine de filtration pour un montant de **33 350\$** plus les taxes applicables à la firme « **CHEMACTION INC.** » représentant la retenue spéciale de 5% pour faire suite aux corrections complétées.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2015-10-302**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN  
URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de juillet 2015, soit déposé tel que présenté.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2015-10-303**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Le rapport du service d'incendie pour le mois d'août et septembre 2015 n'a pas été déposé.

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2015-10-304**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES  
SPORTS**

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour le mois de septembre 2015 n'a pas été déposé.

**2015-10-305**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
LUCIE BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de septembre 2015 soit déposé tel que présenté.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**2015-10-306**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS,  
DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de septembre 2015, n'a pas été déposé.

**CORRESPONDANCE**

**2015-10-307**

**CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance de septembre 2015 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **M. Onil Lanteigne, 41<sup>e</sup> Avenue** : bande riveraine
- **M. Marcel Lauzon, route 132** : SABEC

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2015-10-308**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Denis Poitras

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 20h05.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière